



OFFRE D'EMPLOI
Inspecteur en environnement
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable
Concours 2018-42

CATÉGORIE :	Col blanc
STATUT :	Régulier
SALAIRE HORAIRE :	Minimum : 26.41\$ - Maximum : 33.88\$ *salaire 2016
HORAIRE :	33.75 heures / semaine du lundi au vendredi
DATE DE DÉBUT D'EMPLOI :	1 ^{er} octobre 2018

Mandat :

Sous l'autorité du Chef de division - Environnement, le titulaire soutient les orientations environnementales de la municipalité en réalisant des interventions auprès des citoyens et des industries, commerces et institutions. Il applique la réglementation municipale relative à l'environnement (pesticides, matières résiduelles, eaux usées, eau potable, bandes riveraines, nuisances, etc.).

Le travail est habituellement encadré par des pratiques, des méthodes de travail ou des directives générales requérant un bon jugement pour des interprétations ou des adaptations significatives, pour régler diverses situations. Les cas inhabituels nécessitant une interprétation ou une dérogation importante sont soumis à une personne ressource.

Les principales tâches sont :

- Faire respecter les règlements et lois sur l'environnement dont l'application relève de la municipalité, effectuer des enquêtes suite à des plaintes ou à des inspections, rédiger et émettre les avis ou les constats d'infraction aux contrevenants et en assurer le suivi ;
- Rencontrer les contrevenants pour discuter des correctifs à apporter afin qu'ils soient conformes aux divers règlements et lois concernant l'environnement ;
- Recommander la prise de procédures judiciaires nécessaires au respect des lois, règlements et normes qu'il est chargé d'appliquer; préparer les dossiers afin de présenter la preuve et, au besoin, témoigner au tribunal ;
- Rédiger les avis, constats ou mises en demeure, déterminer les délais applicables et transmettre le tout aux contrevenants; assurer le suivi auprès des plaignants, le cas échéant ;
- Renseigner le public concernant les règlements et lois relatifs à l'environnement; rédiger, à l'occasion, des textes d'information ;
- Maintenir des rapports d'ordre technique entre la Ville et le ministère de l'Environnement pour les dossiers relevant de sa compétence ;
- Prendre connaissance des conclusions des rapports de caractérisation et effectuer les suivis nécessaires ;
- Émet, en fonction de la réglementation, des permis d'utilisation de pesticides aux citoyens et entrepreneurs ;
- Vérifier le travail des entrepreneurs en charge des collectes de matières résiduelles, recyclables, résidus verts et collecte de branches et rapporter à son supérieur les situations non conformes au contrat ;
- Collaborer à l'élaboration de diverses procédures ;
- Effectuer des recherches d'information concernant des dossiers relatifs à l'environnement ;
- Participer à des comités pour études concernant l'environnement; rédiger, s'il y a lieu, les rapports appropriés ;
- Sur demande, fais part de ses propositions de modifications à apporter à la réglementation ;
- Compiler des données pour statistiques relatives à son secteur et tenir à jour différentes bases de données ;

Exigences :

- Diplôme d'études collégiales en environnement ou un diplôme universitaire dans un domaine pertinent ;
- Minimum de 3 ans d'expérience, idéalement acquise dans le milieu municipal ;
- Bonne connaissance du français oral et écrit ;
- Bonne connaissance des outils informatique (Suite Office) et connaissance de PG Solutions un atout ;
- Aptitude à l'analyse et à la résolution de problèmes ;
- Capacité de synthétiser l'information ;
- Faire preuve d'autonomie et de débrouillardise.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ en mentionnant le numéro de concours 2018-42 **au plus tard le 29 juillet 2018**, par courriel au : ressources.humaines@stbruno.ca.
Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souscrit à un programme d'accès à l'égalité à l'emploi. À cet effet, vous devez répondre au questionnaire d'identification dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'égalité, disponible sur le site de la Ville : stbruno.ca/emploi.